Pour accéder à la plateforme

www.habitatdurable-plateforme.ch

Partenaires du projet

Communes/Villes de Carouge, Genève, Grand-Saconnex, Meyrin, Petit-Lancy, Vernier et Versoix ; Services industriels genevois (SIG)
Canton de Vaud ; Communes/Villes d'Epalinges, La Tour-de-Peilz, Lausanne, Montreux, Morges, Nyon, Vevey ; Services industriels de Nyon (SIN) et de Lausanne (SIL)
Acteurs privés : comment-dire.ch, EPONYM, HRS, I Gère, Interface Energie, JPConseils, Lending4Impact, Régie FIDI SA, Signa Terre

habitatdurable

Envie de nous soutenir ? Rejoignez-nous !

habitatdurable



La rénovation énergétique des PPE

Anticiper, financer, assainir : mieux vaut prévenir que guérir !

LIBERTÉ ET PATRIE

Les spécificités pour le canton de Vaud

@Habitat Durable Suisse romande, novembre 2026

VAUD

Focus par phases du processus

1. AVANT T OUTE CHOSE

1.1 Le repérage

- Prendre connaissance des obligations légales (principalement la nouvelle loi sur l'énergie – LVLEne)
- Consulter le catalogue de subventions du Programme Bâtiments vaudois
- Vérifier le potentiel solaire du toit du bâtiment grâce au cadastre solaire du guichet cartographique cantonal
- Informer les copropriétaires en s'appuyant sur la marche à suivre en 6 étapes du Canton

1.2 Le diagnostic

- Consulter la liste des experts certifiés sur le site du Canton ou du CECB®
- Expliquer la situation de l'immeuble par rapport aux obligations légales
- Pointer le coût de l'inaction

2. AVANT LES TRAVAUX

2.1 La planification

- Profiter des subventions AMO et AMU pour se faire accompagner
- Comprendre les tenants et aboutissants de chaque variante, notamment au niveau des subventions

2.2 Le financement

- Consulter le catalogue des subventions disponible sur le site du Canton de Vaud.
- Bien se renseigner sur les conditions d'octroi des soutiens financiers
- Vérifier les procédures et autorisations nécessaires sur le site du Canton de Vaud

2.3 Le vote du projet de RE

- Pas de recommandation spécifique

2.4 La finalisation du dossier

- Finaliser et envoyer les demandes de subvention au niveau cantonal et communal le cas échéant
- Vérifier les procédures et autorisations nécessaires

3. PENDANT LES TRAVAUX

3.1 Les travaux

- Pas de recommandation spécifique

3.2 La fin des travaux

- Déposer l'avis d'achèvement des travaux sur le portail du Programme Bâtiments afin d'obtenir les subventions cantonales

- Ne pas oublier de demander les subventions auprès de la Commune, le cas échéant

4. APRES LES TRAVAUX

4.1 Le suivi des performances

- Pas de recommandation spécifique

4.2 L'information et l'implication

- Pas de recommandation spécifique

LIBERTÉ ET PATRIE

Retrouvez, sur **www.habitatdurable-plateforme.ch,**
toutes les recommandations détaillées et agrémentées d'encadrés pour aller plus loin.
Vous y trouverez également :

- Les autres chapitres du guide (introduction et partie dédiée au financement)
- Une page ressources compilant l'ensemble des ressources et liens utiles
- Un Agenda avec les prochains événements sur la thématique
- Des présentations et autres supports à télécharger sur la page « Actualités »